



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 04 février 2020 à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 04 février 2020, à 18h00.

🕒 La séance est ouverte à 18h00.

Etaient présents (8) : Mmes et MM. Michel FENARD, Maire, Christian BONNAUD, 1^{er} adjoint, Daniel BEAUPIED, 2^{ème} adjoint, Jean-Pierre NOVI, Sylviane CANONGE, Jean-Benoît HUGUES, Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT,

Procurations (1) : Mounia BANDERIER-ZAHIR a donné procuration à Sylviane CANONGE

Absence excusée (1) : Mme Monique ARSAC

A été élue secrétaire de séance Sylviane CANONGE

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité :

- 2020-01-Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements affectés à l'exercice des compétences eau et assainissement par la CCVBA
- 2020-02-Tarif de la redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de communication téléphonique
- 2020-03-Convention de mise en fourrière automobile
- 2020-04-Convention avec l'association Vivons les Arts pour les locaux du Country
- 2020-05-Convention avec l'association Apare pour chantier de bénévoles
- 2020-06-Prise en charge de factures de fuel
- 2020-07-Création de postes temporaires et saisonniers d'agents d'exploitation pour 2020
- 2020-08-Création de postes temporaires et saisonniers d'ASVP pour 2020
- 2020-09-Modification du tableau emplois des effectifs

La délibération suivante a été ajournée :

- Protection accordée par la Commune à M. Le Maire

➤ Informations diverses :

- Décision du Maire n°2019-08 désignant la SELARL DL Avocats pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire n°1908878-2 qui l'oppose à la LDA devant le Tribunal Administratif de Marseille
- Décision du Maire n°2019-09 désignant la SELARL DL Avocats pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire n°1909016-2 qui l'oppose à la LDA devant le Tribunal Administratif de Marseille
- Etat d'avancement de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) en lien avec le Site Patrimoine Remarquable (SPR)

⌚ L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h45.

Le Maire,
Michel BENARD

